

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2021-47

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CA
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À LA CS

CANDIDATURES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2021-44 relatif aux élections des représentants des personnels au CA et à la CS ;

ARRÊTE

Article 1 : Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour le Conseil d'administration :

Pour le collège A (professeur des universités et assimilés)

- Gilles Pollet
- Jean Solchany

Pour le collège B (maîtres de conférences et assimilés)

- Chloé Gaobriaux
- Samadia Sadouni

Article 2 : Les candidatures sont déclarées recevables.

Article 3 : Aucune candidature n'a été enregistrée pour la Commission scientifique. Le scrutin est donc annulé.

Fait à Lyon, le 20 octobre 2021

La Directrice,
Hélène SURREL

